

DELIBERATION N° 2005/03-03 - ECOLE DE MUSIQUE - BUDGET PRIMITIF 2005

Monsieur BOILEAU, rapporteur, donne lecture du budget primitif 2005, arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses	214 175,00 euros
Recettes	219 040,00 euros

Section d'investissement :

Dépenses	4 865,00 euros
Recettes	0,00 euro

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation, émis par 7 voix pour et 4 abstentions,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 20 voix pour et 6 abstentions (groupe Ludres Autrement : M. LEFRANC, Mmes BERTRAND, THIRIET, M. NOEL et groupe Ludres Notre Ville : M. FRANOUX, Mme PELLÉ) :

- d'approuver le budget primitif 2005 de l'Ecole de Musique arrêté aux montants ci-dessus.